

PROCES VERBAL DE REMISE DES CLES ET DE PRISE DE POSSESSION

RESIDENCE ERRAOUDHA – LA SOUKRA

Bénéficiaire :

- **Nom et Prénom /Dénomination sociale:**
- **Adresse / Siège social:**
- **N°CIN / CRC :****MF :**

Vendeur :

- **Raison sociale :** SOCIETE ARABE DE REALISATIONS IMMOBILIERES - SARI
- **Adresse :** 71, rue Alain Savary- résidence Alain Savary- Bloc C, Appt. 42, 4^{ème} étage Cité El Khadhra
1003 Tunis

Appartement/local à usage commercial:

- **Numéro :**.....**Type :**.....
- **Etage :**.....**Bloc :**.....

Date du contrat de vente :

Le vendeur, soussigné certifie par le présent procès verbal avoir délivré au bénéficiaire l'appartement/local à usage commercial en parfait état et exempt de tous vices apparents (à part ceux mentionnés dans l'Etat des lieux en annexe* de ce procès verbal).

Le bénéficiaire déclare :

1. Que l'appartement / local à usage commercial est en parfaite conformité avec le descriptif de la promesse de vente.
2. Qu'il a pris bonne et valable possession des clés encopies du dit appartement/boutique ainsi que la clé de la porte du bloc.....et celle de la boîte aux lettres.
3. Qu'il a pris bonne et valable possessionmanivelles des stores et une commande de la porte grillagée de la résidence.

Fait à Tunis le :

Le Bénéficiaire

Le Vendeur

